

l'inédiThéâtre

prix lycéen de pièces inédites

Appel à textes et règlement

Le Théâtre de l'Est parisien, l'association Postures et Lansman éditeur, lancent un appel à textes pour **l'édition 2011 de l'inédiThéâtre**, prix lycéens de pièces inédites.

L'inédiThéâtre 2011 sera **décerné par les lycéens de différents établissements** à la pièce qu'ils choisiront parmi les quatre qui leur seront proposées.

Il aboutira à la **publication de la pièce lauréate chez Lansman éditeur.**

Le Prix sera remis lors d'une soirée avec lecture publique du texte par les comédiens du Théâtre de l'Est parisien dans le cadre du Festival "1,2, 3 Théâtre" **en mai 2011**

Déroulement

► **4 séances de 2 heures** dans les classes sont consacrées à la découverte des textes, à des tentatives de mise en voix d'extraits, et à la discussion. Ces séances sont animées par un intervenant, en collaboration avec l'enseignant. Entre chaque séance, l'enseignant accompagne et prolonge la lecture et l'analyse des textes.

► **Un comité de lecture a lieu dans chaque classe.** Les différents aspects des pièces sont détaillés, analysés, soumis à la controverse. La sélection se fait en comptant les arguments positifs pour chaque pièce défendue : **un argument = une voix.**

► **Le comité de lecture final** animé par les intervenants au Théâtre de l'Est parisien réunit 5 élèves de chaque classe. Selon les mêmes principes de sélection (1 argument = 1 voix), qui déterminent la pièce lauréate.

Conditions

Chaque auteur pourra proposer au maximum une pièce.

Les pièces répondront aux critères suivants :

- être des œuvres originales de langue française ;
- ne pas avoir été publiées (sous quelque forme que ce soit) et être libres de droits d'édition ;
- comprendre entre 30 et 48 pages, soit entre 45000 et 65000 signes espace compris.

Modalités d'envoi et formalités à remplir

L'envoi des textes se fera :

par mail au format Word ou RTF à l'adresse : ineditheatre@theatre-estparisien.net
ou par courrier au **Théâtre de l'Est parisien, 159 avenue Gambetta, 75020 PARIS**, en précisant sur l'enveloppe « inédiThéâtre »

Le texte devra nous parvenir avant le **3 avril 2010**. L'envoi d'un texte par son auteur vaut acceptation par celui-ci du présent règlement.

L'auteur choisira un numéro de 6 chiffres qu'il indiquera sur chaque page de son texte.

Le nom de l'auteur ne peut en aucun cas apparaître dans le texte qui sera soumis au jury, ni dans le nom du fichier.

Le non-respect de l'anonymat entraîne automatiquement le refus du texte proposé.

Conseil important : choisir un numéro très aléatoire, et non des séries comme 123456, 888888, etc.

Stéphanie Mazrou (Théâtre de l'Est parisien) sera spécifiquement chargée de traiter les envois. Elle sera la seule à avoir accès aux envois et à connaître l'identité du candidat ; elle sera tenue à la confidentialité la plus complète, y compris vis-à-vis du reste de l'équipe organisatrice.

Le courrier devra comprendre :

- ▶ la mention : "Inédit théâtre + numéro de 6 chiffres identifiant l'auteur" ;
- ▶ un fichier Word (.doc) ou RTF avec le texte (pas de PDF) en cas d'envoi par mail ;

Un accusé de réception sera transmis dans les 10 jours.

Préjury et jury

▶ En mars et à la mi-avril 2010, deux préjurys (composés des intervenants dans les classes, d'enseignants ayant participé au prix en 2010 et des partenaires organisateurs) liront l'ensemble des textes envoyés. Ils retiendront **les huit pièces** qui leur semblent les plus adaptées au projet. Ces textes seront soumis au jury.

▶ En septembre 2010, un jury, composé des intervenants dans les classes, des enseignants participant à l'édition 2011 et des partenaires organisateurs, désignera **les quatre pièces** qui lui semblent correspondre le mieux aux attentes des organisateurs. Soit des textes riches et variés dans leur propos, dans leur forme dramaturgique, dans leur ouverture et dans leur langue.

Publication

L'opération ne sera définitivement terminée et le lauréat proclamé que quand le texte définitif, prêt à être publié, sera établi (en mai 2011). Le texte retenu fera l'objet d'une publication chez Lansman Editeur suivant un contrat dont le modèle peut être obtenu sur simple demande.

L'ouvrage sera offert aux lycéens qui ont participé au prix. Certains exemplaires seront également diffusés dans le monde francophone auprès de personnes ou d'institutions susceptibles de les valoriser à la scène. L'autre partie des ouvrages sera diffusée via le circuit habituel de Lansman Editeur.

Respect du règlement et cession de droits

En présentant leur texte, les participants acceptent explicitement les termes du présent règlement. Ils garantissent qu'ils ne sont pas tenus, de manière contractuelle, à un droit de suite ou de "premier refus" auprès d'un autre éditeur.

Ils s'engagent à ne pas initier d'autres processus de publication avant d'être informés par courrier qu'ils n'ont pas été retenus dans la présélection ou dans la sélection finale.

En particulier, les auteurs des quatre textes retenus dans la sélection finale s'engagent à réserver l'exclusivité éditoriale à la présente opération et donc à céder d'office leurs droits de publication à Lansman Editeur si leur pièce est choisie par les Lycéens.

Ils s'engagent également, sauf cas de force majeure, à participer aux rencontres organisées dans ce cadre, en particulier à la soirée de présentation du texte lauréat.

Remarques et précautions :

En cas d'insuffisance de textes (en nombre ou en qualité) le préjury pourrait suggérer aux organisateurs de modifier les conditions d'attribution du prix.